Les panneaux d'obligations:

Les panneaux d'obligations sont des panneaux de positions. Ils sont placés à l'endroit même où ils obligent à effectuer une action. Ils peuvent aussi indiquer des voies réservées à certains usagers.



Obligation de tourner à droite avant le panneau.



Obligation de tourner à gauche avant le panneau.



Obligation de contourner l'obstacle par la droite.



Obligation de contourner l'obstacle par la gauche.



Obligation de tourner à gauche à la **prochaine** intersection.



Obligation de tourner à droite à la prochaine intersection.



Obligation de continuer tout droit ou à droite à la prochaine intersection.



Obligation de continuer tout dtoit ou à gauche à la prochaine intersection.



Obligation d'aller à droite ou à gauche à la **prochaine** intersection.



Début d'une voie réservée au tramway.

Attention: Un tramway est toujours prioritaire.

Je ne dois pas circuler, m'arrêter ou stationner sur cette voie.





Obligation de circuler au moins à 30 Km/H.

et

Fin d'obligation de circuler au moins à 30 Km/H





Obligation pour les cyclistes d'emprunter la voie réservée (bande ou piste cyclable)

Attention: Je peux toujours rencontrer des cyclistes sur la chaussée.

Je ne peux pas circuler, m'arrêter ou stationner sur cette voie.

et

Fin d'obligation pour les cylistes d'emprunter la voie réservée.

Ce panneau est à la fin d'une bande ou piste cyclable.

Attention: Je dois céder le passage aux cyclistes sauf indication contraire.





Début de voie réservée pour les transports en commun.

Attention: Je ne dois pas circuler, m'arrêter ou stationner sur cette voie.

et

Fin d'une voie réservée au transport en commun.

Attention: Je dois céder le passage au transport en commun si il revient sur ma voie.





Début de voie réservée pour les cavaliers.

Attention: En présence de chevaux je ralentis et n'utilise pas l'avertisseur sonore afin de ne pas les effrayer.

et

Fin de voie réservée pour les cavaliers.

Attention: Si il y a la présence de chevaux traversant la chaussée je dois m'arrêter.





Obligation de circuler avec des chaînes à neige.

Attention: Je ne met que les chaînes à neige si il y a de la neige sur la chaussée... Je dois circuler avec des pneus à crampons au maximum à 60 KM/H maximum sur tout type de route.

et

Fin d'obligation de circuler avec des chaînes à neige.

Attention: Je conserve les chaînes si la chaussée est enneigée...





Obligation pour les piétons d'emprunter la voie réservée.

Attention: je peux rencontrer quand même des piétons sur la chaussée.

et

Fin d'obligation pour les piétons d'emprunter une voie réservée.